



## Echéanciers factures de cantine

publié le 24/01/2020

Les personnes ayant opté pour le prélèvement automatique pour le paiement des factures de cantine, recevront l'échéancier du 2ème trimestre dans la semaine prochaine.

**Si les prélèvements ont bien fonctionné sur le premier trimestre, les prélèvements du deuxième trimestre auront lieu début février, début mars et début avril.**

Si aucun prélèvement n'a eu lieu début février, vous pouvez prendre contact avec l'agence comptable au 05.45.20.50.00 (Mme Denis Valérie)



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.